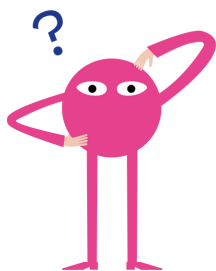


# BRÈVES DU CSE

| NOVEMBRE 2024 |



Des inquiétudes sont levées en CSE sur de nombreux départs de business managers sur Paris. La Direction entend qu'elle doit **améliorer sa communication** dans ce genre de cas pour cette région.

Si vous êtes en arrêt avant vos congés payés, **vous ne consommez pas de jours de congés payés pendant vos jours d'arrêts**. Cependant, pour une maladie pendant vos CP, ceux-ci seront décomptés et une surprime de 50% de votre salaire sera versée, mais il est rappelé avec insistance par la Direction que vous devez **transmettre votre arrêt** à Scalian. La jurisprudence à ce sujet a évolué récemment mais n'est pas clair ; l'entreprise est dans l'attente de nouveaux éléments. Affaire à suivre.



Début décembre, en phase avec des demandes que nous portions, va arriver la nouvelle solution **Smartrecruiters** qui vise à

**remplacer les outils de recrutement actuels**. Un **nouveau site carrière** à destination des candidat.es externes sera mis en place pour les recruteurs, et une **nouvelle plateforme interne** pour les salarié.es permettra de découvrir les opportunités de mobilité interne, de les suivre, et de proposer des cooptations.

On vous en a parlé dans des brèves précédentes, le CSE s'est opposé par le passé à une **présentation de ses comptes** aux salarié.es.



Ainsi, la CFE-CGC a porté une initiative auprès de vous pour **améliorer la transparence financière du comité**, qui nous a valu de vives critiques par certains en séance.

Nous sommes dans notre droit et continuerons **les actions que nous estimons justes** pour les salarié.e. *Stay tuned!*



SCALIAN

L'actualité Scalian,  
par les salariés :



SCALIAN.FIECI-  
CFECCG.ORG



Les négociations  
annuelles sont en  
cours ! Restez au  
courant de  
l'actualité sociale,  
contactez vos  
délégués !

